

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Plan d'action 2011-2015



Colloque CDCQ-RICQ
20 octobre 2015

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

Plan de présentation

- La Politique et son plan d'action
- Les principales actions
- Les programmes
- Période de questions



Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Politique pérenne
- Accompagnée d'un plan d'action quinquennal comportant des objectifs quantitatifs, des actions et des échéances

Objectif fondamental : éliminer une seule matière résiduelle au Québec, le résidu ultime



*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

Plan d'action 2011-2015

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
**PLAN D'ACTION
2011-2015**

3 enjeux

Allier économie
et environnement ↓

10 stratégies

40 actions

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Trois enjeux :
 - Mettre un terme au gaspillage des ressources;
 - Contribuer aux objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et à ceux de la stratégie énergétique du Québec;
 - Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.



Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Dix stratégies :
 1. Respecter la hiérarchie des 3RV-E;
 2. Prévenir et réduire la production de matières résiduelles;
 3. Décourager et contrôler l'élimination;
 4. Bannir des lieux d'élimination la matière organique;
 5. Responsabiliser les producteurs;
 6. Soutenir la planification et la performance régionales;
 7. Stimuler la performance des ICI et des CRD;
 8. Choisir le système de collecte le plus performant;
 9. Connaître, informer, sensibiliser et éduquer;
 10. Rendre compte des résultats.



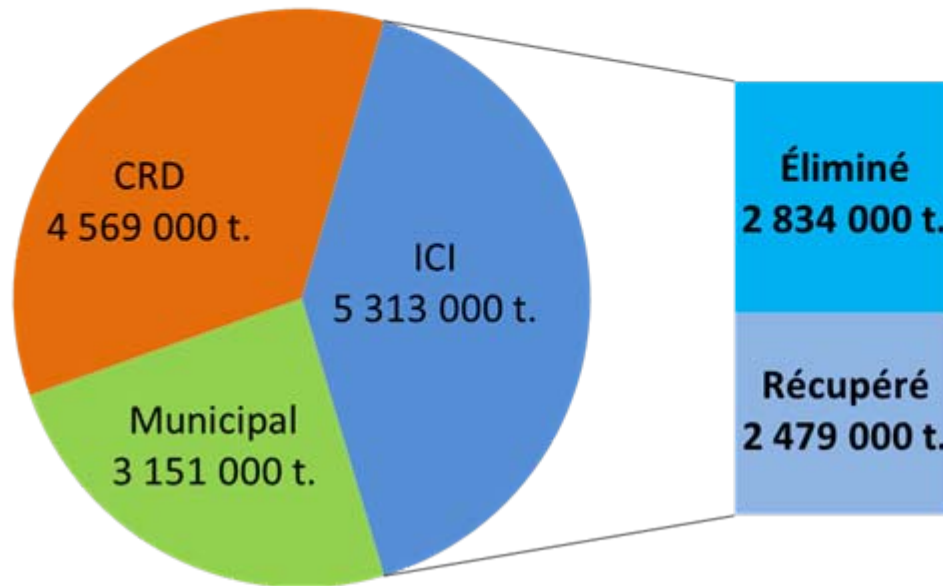


Plan d'action 2011-2015

- Objectifs intermédiaires :
 - Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008;
 - Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
 - Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
 - Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
 - Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du secteur du bâtiment.

Répartition des matières résiduelles générées selon les secteurs en 2008

Le secteur ICI est le plus important générateur de matières résiduelles



ICI: Industries,
Commerces et
Institutions

CRD:
Construction,
Rénovation et
Démolition

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

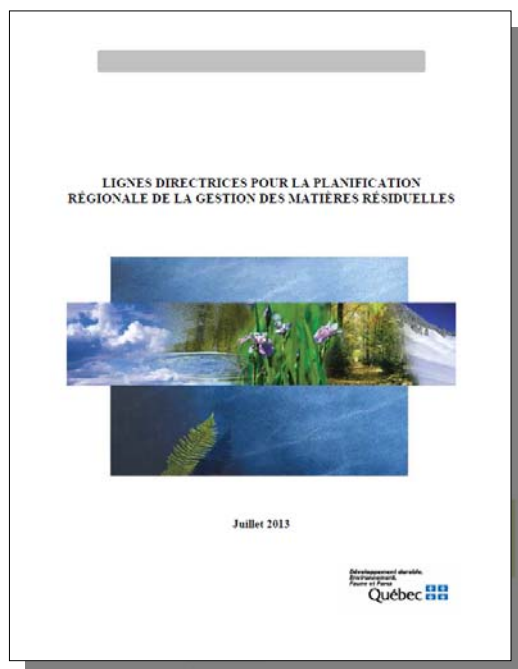


Principales actions

- ✓ Nouvelle redevance temporaire à l'élimination (action 10);
- ✓ Interdiction d'éliminer du papier, du carton, du bois et de la matière organique putrescible (actions 13 et 14);
- ✓ Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (action 15);
- ✓ Publication du Règlement sur les garanties financières visant l'ensemble des installations de traitement des matières organiques résiduelles (action 17);
- ✓ Loi visant la pleine compensation des coûts nets de la collecte sélective municipale (action 18);

Principales actions

- ✓ Approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) appliquée aux produits électroniques, aux lampes au mercure et aux piles (action 20);
- ✓ Élaboration de lignes directrices pour encadrer la conformité des Plans de gestion de matières résiduelles (PGMR) (action 24);
- ✓ Élaboration de critères de redistribution des redevances à l'élimination en fonction de la performance territoriale (action 28);



**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec 



Principales actions

- Prise en compte du secteur ICI dans l'exercice de planification régionale de la gestion des matières résiduelles
- Réalisation d'une fiche d'information à l'intention des municipalités régionales sur des suggestions de mesures visant le secteur ICI pouvant être intégrées dans leur PGMR

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/FicheInformationICI.pdf>

Le bilan des actions

À la fin de l'année 2013, à mi-parcours, sur les 40 actions initialement prévues dans le Plan d'action 2011-2015 :

- 21 actions ont été réalisées ou se poursuivent en continu;
- 14 actions sont en cours de réalisation;
- 5 actions sont à venir.

Presque toutes les actions les plus structurantes ont été mises en œuvre.

Plusieurs de ces mesures donnent déjà des résultats encourageants et en donneront de façon encore plus significative dans les années à venir.

Le bilan des actions

En 2012:

- La quantité de matières résiduelles éliminées par habitant se situait à 724 kg, une diminution de 3 %, ou de 22 kg, comparativement à 2011
- 59 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal provenant du secteur résidentiel sont recyclés
- 25 % de la matière organique putrescible résiduelle est recyclée (résidus agroalimentaires exclus)



*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 



Programmes d'aide financière

- Programmes gérés par RECYC-QUÉBEC:
 - Performance des ICI en GMR – volet 3
(Programme d'aide financière à la mise en place d'une gestion intégrée des matières résiduelles générées par des regroupements d'ICI)
 - Économie sociale et mobilisation des collectivités
(Programme d'aide financière axé sur la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles)



Programmes d'aide financière

- Le Ministère a mis en place le Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage (PTMOBC) pour soutenir le développement d'infrastructures de valorisation de la matière organique (résidus verts, résidus alimentaires, boues municipales, boues de fosses septiques, etc.)
- Le Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires s'adresse aux municipalités qui ne peuvent bénéficier du PTMOBC.

Programmes d'aide financière

- Le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles a été mis en place afin d'offrir du financement aux municipalités pour la révision et la mise en œuvre de leur PGMR dans l'objectif de réduire la quantité de matières résiduelles éliminées.

Merci de votre attention!

Véronique St-Onge, conseillère en gestion des matières résiduelles
Direction des matières résiduelles
418 521-3950 poste 4963

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 